

SEANCE DU 6 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 2 mars 2026, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 6 mars 2026 à 18 heures 30 dans la salle du conseil de Marat, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme BOSDECHER Joëlle, M. BRAJON Sébastien, M. DELAIR Alain, M. ROLLIER Jean-Claude, M. SAVY Charley, Mme GOURCY Geneviève, Mme PENSEC Annaïg, M. LECOQ Gérard.

Absents : M. DOUSSON Jonathan, Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. SABATIER Gaétan.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2026

M. Jean-Claude ROLLIER tient à signaler que son intervention orale concernant le dossier crèche et son étude de faisabilité n'apparaît pas. M. Le Maire propose de modifier le compte-rendu en conséquence.

2/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) + AFFECTATION DU RESULTAT

Le CFU est présenté par M. Philippe COSTE, 1^{er} adjoint en charge des finances.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Fonctionnement - Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Disponible
<i>011 - Charges à caractère général</i>	221 275.51 €	202 649.63 €	18 625.88 €
<i>012 - Charges de personnel</i>	404 845.00 €	376 050.49 €	28 794.51 €
<i>023- Virement à la section d'investissement</i>	27 000.00 €	0.00 €	27 000.00 €
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 362.16 €	7 362.16 €	0.00 €
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	88 830.00 €	77 139.54 €	11 690.46 €
<i>66 - Charges financières (intérêts emprunts)</i>	12 460.62 €	12 460.62 €	0.00 €
<i>67 - Charges spécifiques (titres annulés)</i>	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
68 - Dotation au prévision et dépréciation	50.00 €	0.00 €	50.00 €
Total dépenses réelles	762 823.29	675 662.44 €	87 160.85 €

Fonctionnement - Recettes	Budgétisé	Réalisé	Disponible
002-Résultat de fonctionnement reporté	132 674.64 €	132 674.64 €	0.00 €
013 - Atténuations de charges (remboursements CPAM)	1 500.00 €	78.56 €	1 421.44 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes directes	5 500.00 €	12 026.48 €	- 6 526.48 €
731- Fiscalité locale	320 640.00 €	316 380.00 €	4 260.00 €
73 - Impôts et Taxes	63 402.30 €	91 218.82 €	- 27 816.52 €
74 – Dotations et participations	214 606.35 €	293 781.34 €	- 79 174.99 €
75 - Autres produits de gestion courante (Remboursements)	24 500.00 €	26 562.06 €	- 2 062.06 €
76 - Produits financiers	0.00 €	4.50 €	- 4.50 €
77 - Produits spécifiques (mandats annulés sur 2020)	0.00 €	0.03 €	-0.03 €
Total recettes réelles	762 823.29 €	872 726.43 €	109 903.14 €

Section d'investissement

Investissement - Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Disponible
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 177.54 €	67 177.54 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	47 011.98 €	47 011.98 €	0.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	499.97 €	0.00 €	499.97 €
21 - Immobilisations corporelles (réseau voirie)	101 754.00 €	101 754.00 €	0.00 €
23 - Immobilisations en cours (PAD)	36 250.00 €	35 910.00 €	340.00 €
Total des dépenses	252 693.49 €	251 853.52 €	839.97 €

Investissement - Recettes	Budgétisé	Réalisé	Disponible
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	7 362.16 €	0.00 €
10 – Dotations fonds divers et réserves (FCTVA + excédent fonctionnement)	46 797.06 €	46 797.06 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissement	101 236.00 €	57 839.00 €	43 397.00 €
16 – Emprunts et dettes	70 298.27 €	0.00 €	70 298.27 €
021 Virement de la section de fonctionnement	27 000.00 €	0.00 €	27 000.00 €
Total des recettes	252 693.49 €	111 998.22 €	140 695.27 €

CAISSE DES ECOLES

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
31 500.00 €	18 422.50 €
TOTAL	- 14 974.05 €

RESULTAT : Déficit de **14 974.05 €**

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
8 826.50 €	11 092.18 €
TOTAL	+ 2 265.68€

Investissement

DEPENSES	RECETTES
407.00 €	8 044.20 €
TOTAL	+ 7 637.20 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 66 515.26 €

RESULTAT : Excédent de **76 418.14 €**

LOTISSEMENT LA BERTIGNE

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
2 451.00 €	16 986.76 €
TOTAL	+ 14 535.76 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES
16 932.66 €	0 €
TOTAL	- 16 932.66 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : - 137 571.75 €

RESULTAT : Déficit de **139 968.65 €**

Le CFU et l'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

Annaïg PENSEC regrette que les dons de M^{me} GLUCKMAN ne ressortent pas de manière plus claire. Elle rappelle l'importance du choix de leur utilisation (parvis de l'école sans doute).

3/ DELIBERATION REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES ECOLES PUBLIQUES

Le Maire indique que deux enfants sont scolarisés à l'école publique d'Ambert et qu'une demande de participation aux frais est sollicitée par la commune d'Ambert. Montant : 932.88 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation aux frais.

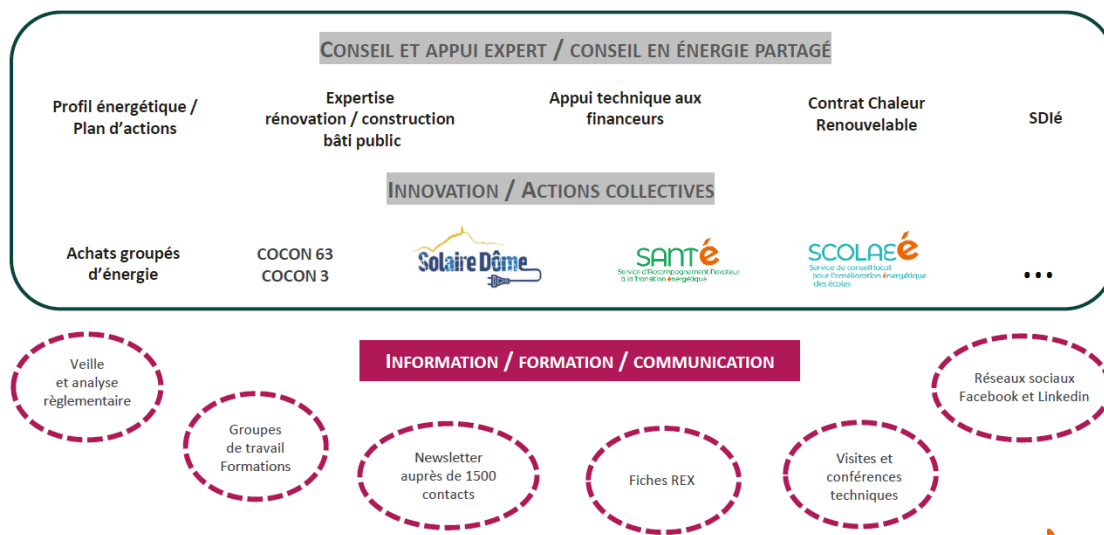
4/ DELIBERATION ADHESION ADUHME

M. Le Maire explique que la commune de Marat profitait jusqu'à présent des services de l'ADUHME, via l'adhésion de la Communauté de Communes ALF.

Pour 2026, ALF n'a pas reconduit son contrat avec cet organisme et libre à chaque commune d'adhérer ou non aux services de l'ADUHME. Cette dernière propose un accompagnement technique et méthodologique pour des actions de transition énergétique, de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique, notamment en matière d'éclairage public, de bâtiments communaux et de planification énergie-climat.



Domaines d'intervention de l'Aduhme



Sébastien BRAJON, second adjoint, explique qu'une adhésion au titre de la commune pourrait avoir un intérêt après le PAD réalisé en 2024-2025. D'ores et déjà, l'ADUHME a réalisé une étude énergétique et pourrait être sollicitée pour la réalisation d'étude de l'air dans les écoles (devenant bientôt obligatoire).

Le coût est de 1571 € pour 2026 (renouvelable annuellement).

Le conseil valide l'adhésion à l'unanimité.

5/ DELIBERATION ASSAINISSEMENT LE PRADEL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Un appel d'offre avait été lancé concernant les travaux sur le réseau d'assainissement du Lotissement Le Pradel (passage en séparatif).

Pour ces travaux, trois entreprises ont répondu favorablement :

- BTP : 53 759 € HT
- DUMEIL : 51 934 € HT
- DAUPHIN : 67 940 € HT

L'étude technique et financière a été réalisée en évaluant les trois sociétés à 40 % pour la partie technique et 60 % pour le coût.

Après examen des offres au regard des critères d'attribution, il est décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à la société DUMEIL.

6/ DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS ALF

Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2025, une modification des statuts a été faite concernant le recensement, l'information, la planification et le soutien dans l'Enfance-Jeunesse.

L'Enfance-Jeunesse étant déjà de la compétence d'ALF, M. Le Maire propose de valider ces nouveaux statuts. Le conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.

7/ DELIBERATION ECOLE

À la suite des échanges lors des précédents conseils concernant les vagues de chaleur et notamment leur impact sur les enfants scolarisés et les encadrants, la société RV Thermique a été sollicitée pour réaliser la maintenance du système de chauffage et d'aération du bâtiment. Il apparaît que des réglages et des opérations relativement simples pourraient améliorer significativement la situation.

M. le Maire propose donc de réaliser ces différentes opérations très rapidement (coût de 1 103.35 € + 505.40 €). Dans le même temps, le premier adjoint, précise que du film solaire pourrait également être apposé sur les ouvertures les plus exposées (entre 500 et 1 000 € de coût). Un achat de climatisation(s) mobile(s) pourra également compléter le dispositif en fonction du besoin.

Le conseil se dit satisfait de la solution consensuelle trouvée et donne son accord à l'unanimité. Il charge M. le Maire d'entreprendre des différentes démarches.

8/ DOSSIER CRECHE

M. le Maire fait un point sur le conseil communautaire du 26 janvier 2026 (où le projet crèche a été stoppé). Il précise également que ce dossier a fait l'objet d'une question lors du conseil du 26 février dernier, notamment concernant le risque de perte d'agréments.

Les élus maratois soulignent que la commission de sécurité ne remet pas en cause l'accueil actuel, d'où leur incompréhension concernant cette baisse du nombre d'agréments (la crèche de Vertolaye n'aurait dans tous les cas, pas été finalisée avant plusieurs années).

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Un expert en assurance est intervenu pour le compte de GROUPAMA à la suite des deux épisodes de grêles. La toiture de la mairie peut donc faire l'objet d'une prise en charge à hauteur de 48 K€ (changement des tuiles sur un côté du toit et réutilisation d'autres sur un autre pan).
- 3 avril : spectacle itinérant dans les rues de Marat en partenariat avec l'école.
- Gérard Lecoq précise qu'une visite de la zone humide avait été organisée pour voir si celle-ci pourrait recevoir un agrément PMR. Malheureusement, la conclusion est négative. Dans le même temps, à la suite du questionnement du second adjoint, il précise que les panneaux d'informations devraient être posés en juillet prochain par le PNRLF.
- Une sollicitation a été reçue pour savoir si les jardinières pourraient être positionnées différemment pour laisser les trottoirs plus libres, notamment au niveau de la mairie.
- Gérard Lecoq fait également état de sa rencontre avec un responsable régional des transports et avoir sollicité à nouveau le passage d'une ligne de bus sur Marat, ou au moins son étude. Aucune suite n'a pour l'heure été donnée par les services de la Région.
- Une question est posée pour savoir si le Président de la Ligue Auvergnate de Moto (M. RIGAUDIAS) avait été reçu. M. le Maire répond par l'affirmative.

11/ EXPRESSION PERSONNELLE

L'ensemble du conseil remercie M. le Maire pour son engagement et son écoute tout au long du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 heures 45.